



Contour de commune
Infrastructure
 Autoroute
 Voie Ferrée
 Route Départementale
Classement sonore des voies par catégories
 Catégories : 1
 Catégories : 2
 Catégories : 3
 Catégories : 4
 Catégories : 5

0 0.5 1 km

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
 Quelles sont les infrastructures concernées ?
 • les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
 • les voies de chemin de fer intervenant de plus de 50 trains par jour,
 • les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
 • les voies de transport en commun en site propre de plus de 500 autobus ou rames par jour,
 • les infrastructures en projet sont également concernées (à la publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

 PRÉFET DU NORD	 DDTM NORD	Carte Environnementale Pour information E.P.C.I Pevèle - Carembault
Carte Nuisance sonore Infrastructure routière Voies Bruvantes		
Type Procédure : Elaboration Date de mise à jour : 13 novembre 2022 Date de mise à jour : septembre 2022 Sources : Cadastre, Services de l'Etat, Mairie Carte env-C2C 2022 Email : ddtm-nord@nord.gouv.fr		